



Mairie d'AUBY
Lancement Travaux d'entretien et de réparation
des toitures
Décision n° 2025/116/MP

Publié le 27 juin 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget sur la ligne budgétaire n° 615221;

Considérant le DCE relatif au marché « Travaux d'entretien et de réparation des toitures » établi par le service marchés publics;

Considérant que ce marché est divisé en 2 lots:

Lot 1 : Travaux d'entretien des toitures terrasses et végétalisées (et ses 3 reconductions) dont le montant de commande est limité à 100 000 € HT pour la durée totale du marché

Lot 2 : Entretien et réparation des toitures (et ses 3 reconductions) dont le montant de commande est limité à 150 000 € HT pour la durée totale du marché

Considérant que le montant des travaux pour ce marché est estimé à 250 000.00 € HT soit 300 000.00 € TTC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « Travaux d'entretien et de réparation des toitures », établis par le Service marchés publics Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant des travaux pour ce marché est estimé à 250 000.00 € HT soit 300 000.00 € TTC ;

Article 2 :

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :

De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 4 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le

Bernard CZECH
Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 27 juin 2025